

# COMMUNE DE SERMESSE

## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 17 Mai 2021

**Convocation** en date du 05/05/2021

**Date de l'affichage** : 05/05/2021

Le dix-sept mai deux-mille vingt-et-un, à 20 heures le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire (COVID 19), dans la salle des associations, sous la présidence de Mr **Alain LEGROS, Maire.**

**Présents** : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER, Roméo ROY, Béatrice VIOLOT, William WEBER

**Absente excusée** : Pascaline COUTACHOT

**Secrétaire de séance** : Béatrice VIOLOT

**Le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte d'ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant : convention de transport scolaire**

### ORDRE DU JOUR

**1/ ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

**2/ CONVENTION DE TRANSPORT SCOLAIRE**

**3/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

**1/ ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Dans le cadre des élections régionales et départementales prévues les 20 et 27 juin 2021 et compte tenu du contexte sanitaire, le Maire informe le Conseil Municipal que les doubles scrutins devront avoir lieu selon des prescriptions particulières et que les lieux de vote peuvent être déplacés dans des locaux suffisamment grands pour organiser les deux scrutins au même endroit.

C'est pourquoi, les élections auront lieu à la salle polyvalente avec une signalétique et du matériel adapté ; l'achat de plexiglas et d'un second isoloir seront prévus.

Une information sera faite auprès des électeurs pour indiquer le lieu et les modalités de vote.

Constitution des bureaux de vote :

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DU **20 JUIN 2021**  
SALLE POLYVALENTE

**Président** : Alain LEGROS

**Vice-Président** : Emmanuel BARRAUT

**Secrétaire** : Pascaline PERNOT

**Secrétaire suppléante** : Béatrice VIOLOT

**Assesseurs**

8h/10h30	Jean-Pierre LACAILLE	Présidence Alain LEGROS
	William WEBER	
	Christophe ROSIER	
	Cyril PETIOT	
10h30/13h	Michel ATTANÉ	Présidence Emmanuel BARRAUT
	Roméo ROY	
	Béatrice VIOLOT	
	Christophe ROSIER	
13h/15h30	Béatrice VIOLOT	Présidence Emmanuel BARRAUT
	Aline LACAILLE	
	William WEBER	
	Jean-Pierre LACAILLE	
15h30/18h	Jean-Pierre LACAILLE	Présidence Alain LEGROS
	Cyril PETIOT	
	Michel ATTANÉ	
	Pascaline PERNOT	

**Scrutateurs pour le dépouillement**

Départementales : Cyril PETIOT, William WEBER, Roméo ROY, Michel ATTANÉ

Régionales : Aline LACAILLE, Béatrice VIOLOT, Christophe ROSIER, Pascaline COUTACHOT

Constitution des bureaux de vote :

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DU **27 JUIN 2021**  
SALLE POLYVALENTE

**Président** : Alain LEGROS

**Vice-Président** : Emmanuel BARRAUT

**Secrétaire** : Pascaline PERNOT

**Secrétaire suppléante** : Béatrice VIOLOT

**Assesseurs**

8h/10h30	Cyril PETIOT	Présidence Alain LEGROS
	Jean-Pierre LACAILLE	
	Pascaline PERNOT	
	Roméo ROY	
10h30/13h	Michel ATTANÉ	Présidence Emmanuel BARRAUT
	Christophe ROSIER	
	Béatrice VIOLOT	
	Pascaline COUTACHOT	
13h/15h30	Aline LACAILLE	Présidence Emmanuel BARRAUT
	Béatrice VIOLOT	
	Roméo ROY	
	Jean-Pierre LACAILLE	
15h30/18h	Pascaline COUTACHOT	Présidence Alain LEGROS
	Pascaline PERNOT	
	Michel ATTANÉ	
	Cyril PETIOT	

**Scrutateurs pour le dépouillement**

**Départementales** : Cyril PETIOT, Pascaline COUTACHOT, Roméo ROY, Michel ATTANÉ

**Régionales** : Emmanuel BARRAUT, Aline LACAILLE, Christophe ROSIER, Béatrice VIOLOT

« En réserve »

Sarah GILLET (uniquement pour le 27 juin)

Cécile CHATRY

Karine ou Jean-Loup BERTHELARD (en fonction des disponibilités)

## **2/ CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE DE SERVICES DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de renouvellement d'adhésion à un groupement de commandes portant sur un marché de service de transport scolaire entre les communes de Charnay lès Chalon, Ciel, Pontoux, Saunières, Sermesse et Toutenant.

Il donne lecture du projet de la convention et demande au Conseil Municipal de statuer sur le sujet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1414-3

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu le projet de convention constitutive du groupement joint en annexe de la présente délibération,

Décide :

-d'adhérer à un groupement de commandes portant sur un marché de service qui est destiné à satisfaire des besoins en matière de transports scolaires entre les communes de Charnay lès Chalon, Ciel, Pontoux, Saunières, Sermesse et Toutenant

-d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes tel qu'il est annexé à la présente délibération

-d'autoriser le Maire à signer cette convention

-d'accepter que la commune de Charnay lès Chalon soit coordonnatrice du groupement

-de désigner comme membre de la commission ad'hoc chargée d'émettre un avis sur l'analyse des plis, pour représenter la commune de Sermesse

-Titulaire : M Alain LEGROS, Maire

-et en cas d'empêchement, suppléant : M Emmanuel BARRAUT, 1<sup>er</sup> Adjoint

### **3/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Porte de l'ancienne école (logement communal)**

Un devis de 2730.47€ TTC est retenu pour changer la porte du logement communal

#### **Fleurissement**

Le fleurissement a été réalisé. Cette année, mélange de géraniums et de plantes vivaces

#### **Cuve pour arrosage**

Une cuve de 1000 litres a été achetée ; de l'engrais est à prévoir

#### **Armoire ignifugée**

L'achat d'une armoire a été prévu au budget pour la conservation des archives, notamment l'Etat Civil ; les devis sont en cours d'étude

#### **Défibrillateur**

Le défibrillateur a été acheté et installé sur le mur de façade à l'entrée de la salle polyvalente. Une sensibilisation à son fonctionnement est prévue, pour les conseillers dans un premier temps, puis, pour tous les administrés dans un second temps.

Séance close à 22h15